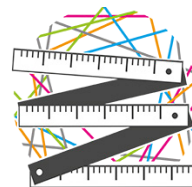


Demande d'autorisation de construire



Par la présente, je soussigné(e)

demeurant à L-

rue et numéro

Tél. (privé): Tél. (mobile): E-mail:

ai l'honneur de solliciter l'autorisation de bâtir requise pour la réalisation des travaux énumérés ci-dessous:

- Construction nouvelle
- Démolition
- Transformation
- Changement d'affectation d'une construction existante
- Installation technique
- Échafaudage
- Confection d'une tranchée/ fouille
- Tavaux de déblai ou de remblai de terrain
- Autre construction(s)
- Raccordement à la conduite d'eau
- Raccordement à la canalisation
- Raccordement au gaz (CREOS)

Le terrain où les travaux seront effectués est sis à L-

rue et numéro:

et est inscrit au cadastre de la commune de Bissen:

section „.....“ de Bissen-Nord / de Bissen-Sud

sous le(s) N° cadastral(aux).....

....., le.....

Signature du propriétaire:

Pièces à joindre à la demande d'autorisation de construire

Obligatoirement à joindre à **chaque demande** d'autorisation de construire

- un **extrait récent du plan cadastral** à l'échelle 1: 2500 (ou 1:1250)
(<http://www.geoportail.lu>)
- un **plan de situation à l'échelle 1:500 ou 1:1000** pour indiquer clairement l'implantation de la construction projetée, les dimensions et ses reculs par rapport aux limites des terrains avoisinants

Les pièces suivantes sont également à joindre à une demande d'autorisation de construire pour maisons d'habitation, annexe ou autre immeuble.

- les **vues en plan des niveaux** à l'échelle 1:50 ou 1:100, avec indication des surfaces et de l'utilisation des locaux indiqué
- les **vues en élévations de toutes les façades** à l'échelle 1:50 ou 1:100 sur lesquelles seront marquées les pentes de voies publiques et les accès avec indication du gabarit des constructions accolées
- une **coupe transversale ou longitudinale** à l'échelle 1:50 ou 1:100 avec indication de la topographie existante du terrain et des modifications qu'il est prévu d'y apporter
- un **certificat valable** dressé par l'Ordre des Architectes et Ingénieurs-conseils (OAI)
- un **certificat de performance énergétique** (dit: Energiepass)

Indications indispensables sur les plans:

Destination des différents locaux, leurs dimensions et les dimensions des surfaces cellées, les hauteurs des façades extérieures et des différents niveaux, le niveau de fond de la cave par rapport au niveau de la voie d'accès et du réseau d'égouts, l'épaisseur des murs, la hauteur des piliers, des éléments de soutènement, des plafonds et des poutres.

Toutes les pièces seront à remettre en double exemplaire.

FACULTATIF: **Les Photos de la situation** existante sont appréciées.

Informations supplémentaires utiles:

- Une **permission de voirie** de l'Administration des ponts et chaussées est nécessaire pour tous les travaux exécutés à moins de 25 mètres de la limite du domaine public d'une **route nationale (N)** et à moins de 10 mètres d'un **chemin repris (CR)**. Dans la commune de Bissen, les routes suivantes sont concernées : **la route de Boevange, la route de Colmar, la route de Luxembourg, la route de Mersch, la route de Roost, la route de Finsterthal et la route de Bissen**. (À adresser à l'Administration des Ponts et Chaussées: 5, Impasse Aloyse Kayser L-7541 Mersch Tél: 28 46 27 00
Formulaire: <http://www.pch.public.lu/fr/organisation/attributions-competences/permissions-voirie/index.html>)
- Une **autorisation de la part de l'Administration de la gestion de l'eau** est requise pour toutes constructions situées à moins de 30 mètres des cours d'eau ou dans une zone inondable. À adresser à l'Administration de la gestion de l'eau 1, avenue du Rock'n'Roll L-4361 Esch-sur-Alzette Tél: 24 55 61
Formulaire: <https://eau.public.lu/autorisations/procedure/index.html>)